Pannaire jaune pâle



Photo: © Frances Anderson

Nom scientifique

Pannaria lurida

Taxon
Lichens

Statut du COSEPAC
Menacée

Aire de répartition canadienne
Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador

Justification de la désignation

Ce lichen colonise des arbres feuillus matures, le plus souvent l'érable rouge, et on en connaît 56 occurrences dans les provinces de l'Atlantique. Les relevés n'ont pu confirmer si l'espèce était toujours présente à l'île-du-Prince-Édouard, à l'une des deux occurrences à Terre-Neuve, à deux des quatre occurrences au Nouveau-Brunswick, ainsi qu'à plusieurs des 49 occurrences connues en Nouvelle-Écosse. Les menaces pesant sur l'espèce incluent l'exploitation forestière continue menant à l'élimination des arbres hôtes, ainsi que l'impact des changements climatiques, résultant en un climat humide convenable moindre.

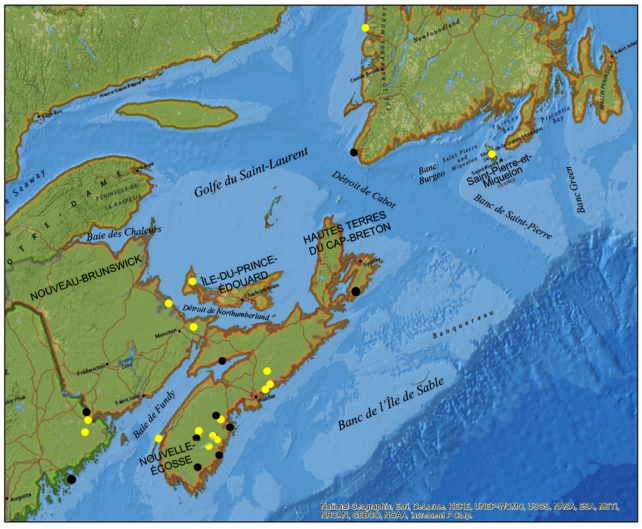
Description et importance de l'espèce sauvage

La pannaire jaune pâle (*Pannaria lurida*) est un lichen foliacé qui forme des plaques ou des rosettes pouvant mesurer jusqu'à 10 cm de diamètre. Elle pousse presque toujours sur le tronc de feuillus. La face supérieure du thalle est gris brunâtre et ridée. Le symbiote photosynthétique est une cyanobactérie.

Répartition

La pannaire jaune pâle est présente en Asie, en Australie, dans les îles du Pacifique, en Afrique et en Amérique. Trois sous-espèces ont été décrites. Ce serait la sous-espèce *russellii* qui serait présente au Canada et dans le nord-est des États-Unis. Toutefois, il est possible qu'il s'agisse d'une sous-espèce différente, mais aucune analyse moléculaire n'a été réalisée pour confirmer cette théorie.

Au Canada, 56 occurrences de pannaire jaune pâle sont connues : 49 en Nouvelle-Écosse, 4 au Nouveau-Brunswick, 2 à Terre-Neuve et 1 à l'Île-du-Prince-Édouard. Il existe probablement des occurrences qui n'ont pas encore été découvertes, particulièrement en Nouvelle-Écosse et peut-être au Nouveau-Brunswick, voire même à Terre-Neuve.



Répartition de la pannaire jaune pâle (*Pannaria lurida*) au Canada et dans le Maine (États-Unis), fondée sur les occurrences connues de l'espèce provenant de collection et de mentions d'observation. Les points noirs représentent des occurrences actuellement existantes de *P. lurida* au Canada, et les points jaunes, des occurrences où *P. lurida* n'a pas été observé de nouveau.

Habitat

En Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick, la pannaire jaune pâle colonise les feuillus matures, le plus souvent les érables rouges qui poussent à proximité, mais généralement pas à l'intérieur, des milieux mal drainés. Ainsi, l'espèce se rencontre sur les arbres situés près de la limite des marécages ou des plaines inondables boisés. La seule occurrence signalée à l'Île-du-Prince-Édouard se trouvait sur un thuya, tandis qu'à Terre-Neuve les occurrences ont été signalées sur des épinettes blanches poussant dans un milieu inhabituel, sur une falaise à proximité de la mer.

Biologie

Les organes de fructification du champignon sont fréquents chez la pannaire jaune pâle et constituent la seule composante spécialisée de reproduction de l'espèce. Les spores qui sont éjectées de ces organes doivent atterrir sur le tronc d'un arbre mature, germer et rencontrer une souche de cyanobactérie compatible du genre *Nostoc*. Après qu'elle ait été enveloppée par le champignon, la cyanobactérie fournit à celui-ci des glucides et de l'azote, grâce à sa capacité de photosynthèse et de fixation de l'azote atmosphérique. Contrairement à de nombreuses autres espèces de lichens, la pannaire jaune pâle ne produit aucune structure de reproduction végétative. Cependant, la fragmentation du thalle et la fixation de ces fragments sur le tronc des arbres hôtes pourraient permettre la dispersion de l'espèce à une échelle très restreinte.

Taille et tendances des populations

La population canadienne de pannaire jaune pâle compte environ 5 000 individus. Toutefois, certaines des occurrences connues n'ont pas été revisitées ou n'ont pas fait l'objet de dénombrements, et le nombre d'individus matures variait grandement d'un site à l'autre, de sorte que la population pourrait compter plus de 10 000 individus. Le nombre d'individus par occurrence allait de 1 à un peu plus de 2 400.

Au total, 56 occurrences sont connues au Canada. Des 24 occurrences découvertes avant 1986, 19 ont été revisitées, et l'espèce n'a pas été retrouvée dans 15 d'elles. En outre, l'espèce était absente de deux occurrences récemment découvertes en Nouvelle-Écosse et d'une à l'Île-du-Prince-Édouard. Ainsi, l'espèce était absente de 18 des 56 occurrences, ce qui représente *un déclin de 32 %*. On suppose que cette diminution du nombre d'occurrences correspond à un déclin équivalent du nombre d'individus matures.

Menaces et facteurs limitatifs

D'après l'analyse du calculateur des menaces, l'impact global des menaces qui pèsent sur le *P. lurida* est « élevé à très élevé »; la principale menace actuelle est l'exploitation forestière, qui cause la disparition des arbres hôtes ainsi que des modifications du microclimat. Les activités d'exploitation forestière destinée à la production de bois d'œuvre, de bois de chauffage, de copeaux de bois et de biomasse ont des répercussions particulièrement graves, puisque l'espèce colonise généralement les arbres qui présentent une écorce rugueuse, caractère qui apparait après environ 50 ans. La récolte annuelle de bois de feuillus en Nouvelle-Écosse a doublé entre 1990 et 2000, et on s'attend à ce que cette hausse se poursuive, avec la récolte continue de feuillus. Un déclin semblable du nombre de forêts de feuillus anciennes a été observé au Nouveau-Brunswick, mais l'exploitation forestière y est principalement réalisée dans les sites mésiques en terrain élevé.

Les autres menaces d'une gravité moindre qui pèsent sur la pannaire jaune pâle sont les changements climatiques, la construction routière, le développement et la pollution. Une diminution des pluies, un prolongement des périodes de sécheresse estivales et une réduction du brouillard sont prévus en Nouvelle-Écosse, et ces facteurs pourraient entraîner une diminution du taux de croissance ou la mort de la pannaire jaune pâle. Les activités de construction routière ou de développement qui modifient le drainage et entraînent des changements de l'humidité dans les boisés qui environnent ou se trouvent à proximité de l'espèce pourraient nuire à la croissance ou causer la mort de celle-ci. Enfin, l'espèce est sensible au dioxyde de soufre et aux pluies acides. Le niveau de ces deux menaces a diminué au cours des dernières années, mais les émissions continues pourraient surpasser la capacité tampon de l'écorce des arbres hôtes et rendre celle-ci trop acide pour qu'elle soit colonisée par l'espèce.

Protection, statuts et classements

La cote mondiale de la pannaire jaune pâle est de G3 (vulnérable) à G5 (non en péril). Aux États-Unis, aucune cote n'a été attribuée à l'espèce, ou sa situation n'a pas encore été évaluée. Au Canada, aucune cote n'a été attribuée à la pannaire jaune pâle.

En Nouvelle-Écosse, cinq occurrences sont protégées : une dans le parc national Kejimkujik, une dans le parc provincial Five Islands, une autre dans des terres communes municipales, et une dans une réserve naturelle provinciale. Au Nouveau-Brunswick, à la pointe Clark, une occurrence se trouve dans une aire naturelle protégée.

Source: COSEPAC. 2016. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le pannaire jaune pâle (*Pannaria lurida*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. xii + 47 p.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'addresse suivante : www.sararegistry.gc.ca.

N° de cat. : CW69-14/735-2016-1F-PDF
ISBN: 978-0-660-07347-7

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec le Centre de renseignements à la population d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-997-2800 ou par courriel à ec.enviroinfo.ec@canada.ca.